

PIECE JOINTE N°59

PROPOSITION MOTIVEE DE CONCLUSIONS SUR LES MEILLEURES TECHNIQUES DISPONIBLES RELATIVES A LA RUBRIQUE PRINCIPALE

L'activité de fusion passera alors de 18 t/j actuellement à 182 t/j (18t/j de bronze + 1 ligne de coulée continue de cuivre 20t/j + 2 lignes de coulée de lingots de cuivre à partir de chutes neuves métalliques de cuivre non dangereuses avec une capacité de 72 t/j).

Par conséquent, l'activité du site TG GRISET sera concernée par le champ d'application de la directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles dite « IED » adoptée le 24 novembre 2010 avec un classement à autorisation en rubrique 3250.3

N°	Désignation de la rubrique	Régime ¹	Rayon ²	AMPG A, E ou D(C)
3250	Production, transformation des métaux et alliages non ferreux :			
	1. Production de métaux bruts non ferreux à partir de minerais, de concentrés ou de matières premières secondaires par procédés métallurgiques, chimiques ou électrolytiques-	A	3	ied -
	2. Plomb et cadmium :			
	a) Fusion, y compris alliage, incluant les produits de récupération, avec une capacité de fusion supérieure à 4 tonnes par jour ...	A	3	-
	b) Exploitation de fonderies ⁽¹⁾ , avec une capacité de fusion supérieure à 4 tonnes par jour	A	3	-
	c) Fusion, y compris alliage, incluant les produits de récupération et exploitation de fonderies ⁽²⁾ , avec une capacité de fusion supérieure à 4 tonnes par jour	A	3	-
	3. Autres métaux non ferreux :			
	a) Fusion, y compris alliage, incluant les produits de récupération, avec une capacité de fusion supérieure à 20 tonnes par jour ...	A	3	-
	b) Exploitation de fonderies ⁽¹⁾ , avec une capacité de fusion supérieure à 20 tonnes par jour	A	3	-
	c) Fusion, y compris alliage, incluant les produits de récupération et exploitation de fonderies ⁽²⁾ , avec une capacité de fusion supérieure à 20 tonnes par jour	A	3	-
	⁽¹⁾ Lorsqu'il y a production de produits moulés sans production de métal.			
	⁽²⁾ Lorsqu'il y a production de métal et de produits moulés.			

La rubrique 3250.3.a) sera donc la rubrique IED dite « principale » de l'établissement.

Le document Bref Forges et fonderies exclues les activités suivantes : « La fusion, l'alliage et l'affinage des métaux non ferreux. »

Il est précisé dans le chapitre « PORTEE » du document Bref Forges et fonderies :

- « *En visant les métaux non ferreux dans ce document, on considère que le procédé débute avec la fusion des lingots et des déchets internes ou avec le métal liquide* ».

TG GRISET réalisera la production de lingots de cuivre et non la fusion de lingots de cuivre.

- « *Une coulée continue (en tôles et en brames) a déjà été visée dans le document BREF sur la production de fonte et d'acier et sur les industries de métaux non ferreux. Ce procédé n'est donc pas traité dans ce document.* »

De ce fait, le document BREF pertinent à étudier dans le cadre des installations projetées, est le BREF « NFM : Industrie des métaux non ferreux » dont les conclusions sur les MTD sont parues au journal officiel le 13/06/2016.